
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2014

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 4 avril 2014 à 21 heures dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été faite par le Maire sortant, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – BOURGEOIS Yvan – CECILLON Georges – DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – GAGNIERE Pierre – LAFON Manuel – SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine – JORCIN Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

M. Pierre GAGNIERE a été désigné secrétaire de séance.

➤ Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte à 21 heures sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre JORCIN, Maire sortant, qui, après avoir procédé à l'appel nominal, déclare le nouveau conseil municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 30 mars 2014.

Puis, Monsieur Jean-Pierre JORCIN cède la Présidence de la séance à Monsieur Patrick DEBORE, doyen de l'assemblée.

➤ Election du Maire

Monsieur Patrick DEBORE invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Il fait appel à candidatures.

Messieurs Jacques ARNOUX et Patrick DEBORE font acte de candidature aux fonctions de Maire.

Sont désignés comme assesseurs Georges CECILLON et Gilbert SUIFFET.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Jacques ARNOUX	10 voix
Patrick DEBORE	4 voix
Bulletin blanc	1

Monsieur Jacques ARNOUX est proclamé maire et immédiatement installé.

➤ Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre des adjoints, nombre maximum prévu à l'article L. 2122-2 du CGCT. Monsieur Patrick DEBORE propose, pour des raisons d'économies budgétaires, de limiter ce nombre à 3.

Après un vote à bulletins secrets, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, fixe à **4** le nombre des adjoints au maire de la commune.

➤ **Election des adjoints**

Le vote a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue.

1^{er} adjoint délégué à la gestion administrative, aux finances, à la culture, au patrimoine et à l'information municipale.

Messieurs Pierre VINCENDET et Patrick DEBORE font acte de candidature.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Pierre VINCENDET	10 voix
Patrick DEBORE	4 voix
Bulletin blanc	1

2^{ème} adjoint délégué à la vie locale, aux sports, au tourisme et aux relations avec les socio-professionnels.

Monsieur Patrick DEBORE fait remarquer que seuls les 3 premiers adjoints siégeront à la Communauté de Communes.

Madame Christelle ZAPILLON et Monsieur Patrick DEBORE font acte de candidature. Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Christelle ZAPILLON	10 voix
Patrick DEBORE	4 voix
Bulletin blanc	1

3^{ème} adjoint délégué à l'agriculture, au développement durable et à l'environnement.

Messieurs Yvan BOURGEOIS et Gilbert SUIFFET font acte de candidature.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Yvan BOURGEOIS	4 voix
Gilbert SUIFFET	10 voix
Bulletin blanc	1

4^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux, à la voirie et à la sécurité.

Madame Catherine CHOISEAU et Monsieur Georges CECILLON font acte de candidature.

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Catherine CHOISEAU	4 voix
Georges CECILLON	10 voix
Bulletin blanc	1

Sont élus :

1^{er} adjoint	Pierre VINCENDET
2^{ème} adjoint	Christelle ZAPILLON
3^{ème} adjoint	Gilbert SUIFFET
4^{ème} adjoint	Georges CECILLON

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 22 heures.